

L’Affaire Budoc Foll: un crime de sang à Porspoder en 1775

Olivier MOAL

Au hasard de recherches généalogiques dans les archives départementales du Finistère, au dépôt de Brest, j’ai découvert cet été (1998) ces quelques pièces de procédure judiciaire du XVIII^e siècle.

Je compulsais alors avec intérêt les archives de la seigneurie et juridiction de Kergroadès Gouverbihan (11B, *Cours seigneuriales relevant de la cour royale de Brest*), à la recherche d’éventuels ancêtres, mais également d’éléments d’histoire locale sur Porspoder et ses environs, lorsque je fus attiré par un cahier d’une vingtaine de pages, à l’écriture élégante et lisible. Il était relié et donc impossible à photocopier, contrariant de la sorte le réflexe habituel du fureteur estival en manque de temps ! L’affaire décrite ne concernait pas un de mes ancêtres identifiés mais relatait un crime de sang et se déroulait à Porspoder, plus précisément à Kerdrévor, village où vit ma famille paternelle depuis plus de cent ans, et que je connais bien pour y passer mes vacances depuis ma naissance (1).

Piqué de curiosité, j’entamais une lecture qui se révéla vite passionnante. Je pris donc en note le dossier et je m’attachai à retrouver en quelques jours les éléments de l’enquête. Pour fructueuse, cette collecte n’en fut pas moins incomplète, puisque le fin mot de l’histoire m’est encore inconnu, même s’il ne semble pas faire beaucoup de mystère. Au fil des pages, je pus remettre en ordre cette histoire de meurtre et avoir la chance de furtivement pénétrer dans l’intimité de quelques Porspodiens du siècle des Lumières, au rang desquels je découvris, au bout d’une dizaine de pages de lecture, deux ancêtres directs venus témoigner !

Ces documents me semblent d’une grande richesse pour tenter de comprendre les mentalités et les modes de vie de ce coin maritime du bas Léon. Au fil des déclarations « *en vulgaire breton* » traduites en français, on devine une existence rude et une vision du monde qui nous est devenue bien étrangère, et on s’étonne du fonctionnement très « moderne » de cette justice seigneuriale que l’on croit trop souvent simplement partielle.

Première information (2) :

Toute la procédure commence par une froide soirée d'hiver, lorsque le recteur de Porspoder rédige une lettre adressée au Sénéchal (3) de la juridiction de Kergroadès Gouverbihan (4), dont voici le texte :

«3 février 8 heures du soir

Monsieur,

Le nommé Budoc Foll vient de mourir de mort violente sur votre fief de Kerengar dans la maison de sa belle-mère entre les villages de Kerdrévor et de Kerisaouen en ma paroisse. Votre présence y étant nécessaire, Je vous prie de vous y transporter le plus tôt que vous pourrez. Je vous prie de me croire du plus profond respect

Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur J. O. Léostic Recteur de Porspoder ».

Cette lettre, reçue le 4 par le Sénéchal au château de Kergroadès à Brélès, entraîne une procédure judiciaire de levée de cadavre et d'enquête, ordonnée lors des morts violentes. Ainsi le 5 février 1775, selon l'extrait des minutes du greffe de la juridiction de Kergroadès Gouverbihan, commence l'enquête de Messire Charles Marie Nayl de Saint Maudez, avocat au parlement, sénéchal et juge civil et criminel de la juridiction, informé par le procureur fiscal (5) Olivier Louis de Trogoff, lui-même informé par Jean Ollivier Léostic recteur de Porspoder (6) d'une levée de cadavre à faire. Comme il doit s'agir de mort violente, on demande de faire nommer des chirurgiens (7) pour déterminer la cause de la mort.

Le sénéchal se rend au bourg de Brélès, lieu d'exercice de la juridiction, où il retrouve le procureur fiscal (Olivier Louis de Trogoff qui habite le château de Keroullas à Brélès), son adjoint greffier (Maître Claude Besard du bourg de Ploudalmézeau), un procureur de la juridiction (Maître Michel Louis Amalric de Saint Renan) pour servir d'interprète, un sergent pour l'exécution de ses ordonnances (Maître Jacques Julien de Saint Renan), et deux chirurgiens jurés (le sieur Papoul Antony demeurant à Brest, rue de Siam et le sieur Nicolas Duval de Saint Renan, rue Notre Dame). Ils arrivent vers midi à la maison du crime, « *couverte d'ardoises* », où ils découvrent le cadavre dans le bout de l'ouest (8). Ils prêtent tous serment.

Le cadavre est allongé sur des fougères, de taille moyenne, cheveux châtain, visage ovale, couvert d'un gilet d'étoffe cannelle avec des boutons d'os bruns, une chemise de toile teintée de sang, et la « *teste* » est enveloppée d'un mouchoir de coton servant de bandage aux appareils et pansements des chirurgiens qui l'ont vu avant sa mort. Les

chirurgiens déshabillent le cadavre et procèdent à la « *visite intérieure et extérieure* » (9). Ils constatent 3 fractures avec fracas situées à la partie supérieure et latérale gauche de l'occipital, de la largeur de 2 pièces de six livres avec déchirement de la dure-mère (10) et un autre trou de la forme d'une pièce de six livres, adhérente à la dure-mère et à la pie-mère (11), avec inflammation et vue sur la substance du cerveau, avec suppuration, trou pénétrant jusqu'aux « *cornes d'hamon* » (12). Leur conclusion est sans appel : la mort vient des blessures (!) et les fractures ont été causées par des instruments « *contondant et meurtrissants comme pierre bâtons massues* ».

Les enquêteurs prennent le serment de la belle-mère, de la femme et du beau frère du défunt. Ces derniers répondent à quelques questions élémentaires sur le mort (identité et religion). Le sénéchal donne le permis d'inhumer au recteur de Porspoder. Ainsi se termine le premier procès-verbal de l'enquête. Dans un deuxième P.V., vraisemblablement rédigé à la suite, les requérants sont taxés à 25 livres 4 sols, peut-être pour les frais de procédure, à moins qu'il ne s'agisse, comme pour les témoins suivants, de contreparties financières, sortes de dédommagement pour le temps perdu en interrogatoire. Les hardes du défunt sont déposées sous scellés.

Le troisième P.V. consiste en une « *information sommaire de ce qui peut être à la connaissance des susnommés touchant la mort dudit Budoc Foll* ». On apprend que le cadavre se nomme Budoc Foll, est âgé de 26 ans, marié à Marguerite Floch, âgée de 19 ans, et que l'auteur des coups de bâton à la tête est peut-être Yves Kerebel du Grouannoc en Larret, propre beau-frère du décédé... La maison du décès appartient à Marguerite Lespagnol sa belle-mère.

Ainsi, un autre beau-frère, Jean Quéméneur de Kerdelvas en « *La Rethé* » (comprendre Larret, aujourd'hui commune de Porspoder), 28 ans, ménager, époux de la sœur de la femme du défunt « *déposé en breton par l'organe de notre dit interprète* » qu'il a été « *informé le samedi 21 janvier vers midi par sa belle-sœur de l'accident, il s'y est rendu vers quatre heure et a constaté qu'il était grièvement blessé à la teste* ». Le mourant lui dit que le coupable est Yves Kerebel du Grouannoc en Larret.

Marguerite Floch, la femme de Budoc Foll, déclare, selon l'usage avant toute déposition, « *n'être autrement parent allié serviteur domestique tenue ny obligée des dittes parties et être purgée de toutes causes de sollicitation et de faveur* » (l'orthographe fautive a ici été conservée, elle est rectifiée pour la suite). Elle affirme : « *le samedi 21 janvier dernier, vers les sept heures du matin elle vint à la maison de sa mère, après avoir passé la nuit chez Mathieu le Deudé, Boucher demeurant au village de Kerdrévor paroisse de Porspoder, chez qui elle logeait depuis environ quinze jours, ainsi que sa mère, et qu'étant arrivées toutes de compagnie auprès de leur maison elles* »

aperçurent ledit Budoc Fol couché auprès du meulon de paille dans le jardin à l'ouest de la dite maison et qu'ayant reconnu qu'il était baigné dans son sang, la déposante retourna chez ledit Mathieu le Deudé, lequel la suivit à sa prière et l'aida à le transporter dans le bout à l'ouest de ladite maison, où est actuellement ledit cadavre ; que le dit Mathieu le Deudé demanda audit Foll, qu'est-ce qui l'avait mis en cet état, et à quelle heure l'accident lui était arrivé ; que son dit mari répondit que c'était la veille environ les dix heures du soir, et qu'il avait été battu par Yves Kerebel beau-frère de la déposante demeurant au Grouannoc paroisse de Larret ; dépose de plus qu'elle trouva une barre de fer de la longueur d'environ trois pieds et demi et de l'épaisseur de deux pouces et demi en forme danspee (13), en dehors auprès de la porte au midi donnant sur le bout à l'ouest de la dite maison, laquelle barre de fer elle nous a représenté, et qu'elle a entendu dire devoir appartenir à Jean Déniel demeurant à Kerseven paroisse de Porspoder distante de la dite maison d'environ un quart de lieue ; dépose aussi par notre dit interprète que depuis la fête des rois dernière la dite déposante n'habite point avec son mari, que sa mère ainsi qu'elle avaient été obligées d'abandonner la maison, et d'aller coucher le soir ailleurs, pour éviter les « maltraitements » qu'elles avaient essuyé de sa part, et pour éviter l'effet des menaces qu'il avait fait de laver ses mains dans leur sang ; que d'ailleurs elle n'a aucune connaissance que son défunt mari ait eu quelques querelles dans le quartier, si ce n'est que la mi-août dernière son mari dut lui dire qu'il avait eu dispute avec Yves Kérébel du Grouannec son beau-frère, au sujet du paiement d'une jument que son dit mari lui avait vendue ; que de plus elle n'a aucune autre connaissance de l'auteur de la mort de son mari, qu'elle n'y a contribué ni par effet ni par conseil ; tel en sa déposition de laquelle lecture lui faite de mot à autre en son langage breton par le ministère de notre dit interprète... » Elle persiste et ne signe pas.

Les enquêteurs se transportent alors dans le bout oriental de la maison pour interroger la belle-mère. On remarquera que les interrogatoires se font de manière isolée et rationnelle. La belle-mère se dit malade depuis plusieurs jours, mais elle a « l'esprit sain ». Elle est âgée de 55 ans, ménagère de profession ainsi que sa fille. Elle explique que depuis deux mois elle ne couchait plus chez elle mais dormait le soir chez Mathieu Le Deudé « parce qu'elle avait été maltraitée cinq ou six fois par son défunt gendre en ayant reçu des soufflets et des coups de bâtons dont elle avait encore les bras meurtris », « elle n'osait habiter sa maison que de jour parce que son gendre l'avait menacée même avec jurement de laver ses mains dans son sang, et dans celui de sa fille qui était sa femme ». Elle narre les circonstances de la découverte du cadavre, en précisant qu'elles sont retournées chercher Mathieu le Deudé et Servais Pilven ou son fils de Kerdrévor. Elle ajoute avoir trouvé une barre de fer ensanglantée et que la porte avait été forcée sur ses gonds. La barre de fer est aussi scellée et déposée au greffe. Les interrogatoires se terminent le six février vers sept heures et demie du soir. Ce premier cahier compte 18 pages.

Le 10 février 1775, le procureur fiscal remontre l'affaire au sénéchal en faisant un résumé de l'information sommaire et obtient l'assignation de témoins supplémentaires. Il est également procédé à un bref inventaire des grosses du procès criminel à la requête du procureur fiscal déposés au greffe de la sénéchaussée royale de Brest par Besard le greffier.

La deuxième information a lieu le 13 février, et commence par le témoignage de mon ancêtre, que je retrascris ici dans sa totalité. On notera que les formules d'introduction et les formalités sont les mêmes pour tous les témoins (j'ai rétabli une ponctuation et un découpage en paragraphe pour la lisibilité).

« huit heures du matin en l'auditoire de ladite juridiction au bourg de Brélès paroisse de Plourin, s'est présenté Mathieu le Deudé Boucher de profession demeurant à Kerdrévor paroisse de Porspoder, âgé d'environ trente-six ans, témoin juré par serment de dire vérité ayant la main levée à la manière accoutumée, a dit être purgé de conseils, sollicitations et autres causes de faveur, ni être parent, allié serviteur ni domestique, débiteur ni créancier du sieur procureur fiscal, et se représenter devant nous pour déposer aux fins d'assignation lui donnée le onze du présent mois par Josse sergent de cette juridiction, de la part du dit procureur fiscal demandeur et accusateur contre les auteurs et complices de l'assassinat commis en la personne de Budoc Foll dans la nuit du vingt au vingt et un janvier mil sept cent soixante-quinze, la dite assignation à nous apparue, et par nous lui rendue après lecture lui faite de la plainte, dépose en breton par notre dit interprète, après lecture lui faite de tout ce que devant par notre dit adjoint, et explication de mot à autre en son vulgaire langage breton par notre dit interprète, a dit par l'organe du même interprète, a dit connaître ledit sieur procureur fiscal, et avoir eu connaissance des « maltraitements » faits à Budoc Foll, la nuit du vingt au vingt et un janvier dernier environ les dix heures du soir par l'avoir entendu de ce dernier, que sur les réquisitions de Marguerite Lespagnol belle-mère dudit Foll et de Marguerite Floch, femme du même Foll, il s'est transporté chez lui jusque à la maison de la dite Lespagnol, qu'il trouva Françoise Kerberrennez femme de Budoc Peton demeurant audit Kerdrévor, Mathieu Rioualen jeune homme du même lieu et Servais Pilven du même endroit, et que s'étant tous approchés du meulon de paille dans un jardin à l'ouest de la dite maison, ils y trouvèrent ledit Budoc Fol étendu sur le dos baigné dans son sang et tremblant de froid, que lui ayant demandé qui l'avait mis dans cet état il répondit, « mon pauvre Mathieu, c'est Kerebel », qu'il lui dit ensuite de voir si son argent était dans ses poches, que devant les susnommés il y mit la main qu'il trouva une des poches a demi retournée, et ne lui trouva point d'argent, que Foll dit lors, « mon meurtrier a donc aussi emporté mon argent », qu'après le discours, il prit le dit Foll aidé de la dite Kerberrennez et du dit Rioualen et le portèrent sur une couchette que lui préparaient les dits Servais Pilven, Lespagnol et Floch, dans la maison au bout ouest joignant le pignon de la maison

de la dite Lespagnol, belle-mère du blessé, qu'il parut que dans tout ce temps le dit Budoc Foll, avait l'esprit et le raisonnement sain, dépose de plus, avoir vu environ les quatre heures et demi du soir du même jour vingt janvier dernier le nommé Yves Kerebel, dont il n'est parent allié serviteur ni domestique, ledit Yves Kerebel du village du Grouanoc en la paroisse de Larret dans le grand chemin entre la demeure de lui déposant et le dit village de Kerdrévor parlant à Marguerite Floch et Marguerite Lespagnol, qu'il remarqua entre les mains du dit Kerebel un bâton d'environ quatre pieds de long et de trois pouces de circonférence, qu'un quart d'heure auparavant il avait sorti en compagnie du dit Budoc Foll, de chez le nommé Phillipert Kerberrennez demeurant audit Kerdrévor, qu'ils se quittèrent près de la demeure de lui déposant, et que le dit Fol lui dit en quittant qu'il aurait cette nuit enfoncé la porte de la maisonnette à l'ouest de celle de sa belle-mère parce que cette dernière lui a refusé la clef;

dépose encore que les dites Lespagnol et Floch, étaient depuis longtemps dans l'habitude de passer l'après soupe chez lui déposant, avec plusieurs autres voisins, que pendant les quinze jours précédents l'accident arrivé au dit Foll, elles y avaient couché très souvent, que cette nuit du vingt au vingt et un janvier dernier elles y vinrent environ les sept heures du soir, qu'elles y couchèrent et qu'elles se mirent au lit environ minuit, et qu'elles n'ont quitté sa demeure que le lendemain environ les sept heures du matin ; dépose de plus que le même jour vingt janvier dernier, le nommé Jean François Gallic du dit Kerdrévor vint chez lui environ les cinq heures et demi du soir, qu'il lui dit qu'il sortait de chez Marguerite Lespagnol, où il avait entré accompagné de Thomas Morvan du dit Kerdrévor au dit Porspoder pour allumer sa pipe, que la dite Lespagnol et Marguerite Floch sa fille y étaient, que le dit Morvan y avait demeuré après lui et qu'en sortant il avait vu au bout de la maison, un homme qu'il croyait être Kerebel tenant un bâton à la main, qu'il l'entendit parler à quelqu'un, sans savoir à qui ni ce qu'il disait ; dépose de plus le dit le Deudé, le tout par l'organe du dit interprète, que le deux février présent mois il vit près du village de Kergouniant en la paroisse de Plouarzel, le nommé Jacques Kerebel, frère du dit Yves Kerebel, qu'il croit être de la paroisse de Plourin, s'entend le dit Jacques Kerebel qui était accompagné d'une petite fille qu'il croit être son enfant, qu'il lui dit qu'il savait bien que son frère Yves Kerebel avait donné des coups de bâton à Budoc Fol, mais qu'il n'était pas le seul, et qu'en cas qu'il fallut payer, qu'il eut eu des consorts, que Marguerite Lespagnol, belle-mère du défunt Fol et dudit Yves Kerebel ce dernier demeurant au village du Grouanoc paroisse de Larret, y avait engagé et excité son dit frère ; que le même Jacques Kerebel à ce qu'il croit sans pouvoir cependant l'assurer, lui dit encore à lui déposant que le dit Thomas Morvan avait traîné le dit Budoc Fol de l'endroit où il avait été assommé, jusque au meulon de paille où il a été trouvé, qu'il a entendu dire la même chose par différents particuliers, sans pouvoir les nommer ; et est sa déposition de laquelle lecture lui faite par notre adjoint et explication de mot à autre en son vulgaire langage breton par notre dit interprète, a dit par l'organe du même interprète icelle contenir vérité, n'avoir rien à y augmenter,

changer ni diminuer y persister et a déclaré ne savoir signer et a requis taxe que nous lui avons fait de la somme de trois livres, ainsi signé sur la minute Nayl de Saint Maudez Sénéchal, Amalric interprète et Besard greffier. »

Le deuxième témoin est Jean Déniel, ménager de 70 ans, de Kerseven Porspoder, qui déclare en breton, ne pas avoir connaissance des « maltraitements ». Il a seulement rencontré Budoc le 20 janvier, il est venu lui demander en prêt une barre de fer près de l'auge à piler la lande, qu'il a pris sans attendre la réponse du témoin occupé à chauffer de l'eau pour ses bestiaux.

Le troisième témoin, Pierre Hamon, maître en chirurgie de Saint Renan, 46 ans, dépose en français que le 22 janvier un nommé Quéméneur se disant beau-frère de Budoc vint le chercher pour « *médicamenter* » le dit Budoc Foll, qu'il lui appliqua les premiers « *appareils* » en présence des deux femmes qui fournirent le linge nécessaire. Il y retourna plusieurs jours consécutivement et « *il fit la question suivante au malade* : « *mais mon amy qui est-ce qui t'a fait cela,* » (demande faite en breton en présence de témoins), réponse : « *Kerebel* ». De plus, il affirme avoir rencontré Jacques Kérébel sur la route qui lui demanda « *de faire en sorte d'accorder cette affaire, en cas que le dit Kérébel son frère y fut compliqué* ».

Jean Pilven, menuisier de 26 ans habitant Kerdrévor, est le quatrième témoin. En breton, il raconte qu'il a été témoin du pansement et de l'accusation du malade. De plus, le 20 « *fossoyant son champ près du village de Kerdrévor, il vit environ une demi-heure avant la nuit fermée Yves Kérébel du Grouanoc dans la paroisse de Larret, dans la chemin de Kerdrévor appuyé sur un bâton et parlant tout bas à Marguerite Lespagnol sa belle-mère et Marguerite Floch femme du dit Fol, sans avoir entendu ce qu'ils disaient* », il ajoute une rumeur selon laquelle Yves Kérébel avait rencontré Yves Le Forest boucher de Kerarfourn en Plourin, qui lui dit que Budoc était devenu fou (« *fol* » dans le texte !) « *Kerebel répondit qu'avec le bâton qu'il tenait dans les mains, il l'aurait bientôt rendu sage* ».

Le père, Servais Pilven, menuisier de 65 ans, de Kerdrevor, est aussi appelé à témoigner en cinquième position. Ainsi vers trois heures du soir le 20 janvier, il vit Marguerite Floch « *allant d'un pas précipité et prenant la route de la paroisse de la Rethe, qu'il la vit un instant après, s'arrêter et parler au nommé Jacques surnommé Mousse, gendre de Jean Kerouman demeurant au Bouleach paroisse de Porspoder* », une heure avant il avait vu les deux femmes venir chez lui le prier d'aller voir Budoc Foll pour qu'il rende la clef de la maison de Lespagnol, ce qu'il fit en sortant de chez lui. Budoc Foll lui répondit qu'il la rendrait si on lui rendait celle de la petite maison, il s'en suivit «

beaucoup de discours ». Il ajoute qu'il a participé au déplacement du blessé et confirme la déposition de Mathieu le Deudé. Il perçoit une taxe de 2 livres 10 sols.

Le 20 février 1775 a lieu la troisième information :

Le premier témoin sera le seul à s'exprimer en français, ce qui est normal attendu sa profession de maître de barque (la maîtrise de cette langue est obligatoire pour la reconnaissance du titre par l'Amirauté). Il s'agit de François Gallic, 31 ans, habitant Kerdrévor. Le 20 janvier « *à la nuit fermée* », il entre chez Marguerite Lespagnol avec Thomas Morvan allumer sa pipe, et leur dit qu'il a vu à l'ouest de la maison un homme avec un chapeau rabattu et un bâton, « *ladite Floch sortit et rentra avec un homme qu'elle nomma Yves Kerebel, auquel elle dit d'avancer dans la maison* ». Il le décrit ainsi : homme avec chapeau et bâton, taille ordinaire, maigre et piqué de petite vérole. Le Morvan fut prié de rester souper et accepta.

« *Le précédent témoin s'étant retiré s'est présenté Jacques Raguenes dit mousse ménager de profession âgée de trente-cinq ans, demeurant au Bouleach paroisse de Porspoder* », il s'agit de mon deuxième ancêtre. Il prête serment, et dépose en breton qu'il « *a [...] entendu dire par le bruit public qu'il avait été battu par Yves Kerebel* », le 20 janvier dans l'après-midi, Jeanne Audren, servante chez Jean Tremen maître de barque à Mesancou, lui a dit avoir vu Marguerite Floch prendre la route de Larret. Il perçoit une taxe de 40 sols.

Le troisième témoin, Thomas Morvan, matelot de 30 ans de Kerdrévor, est le cousin germain de Budoc Fol. Vers 5 H 3/4 il fut prié de souper mais ne resta pas, avant de sortir il vit rentrer un homme que les femmes nommèrent Yves sans plus d'explications. « *signé sur la minute Thomas Melaza dit Morvan* » ! La taxe est de 32 sols.

Enfin, le dernier témoin est Yves Forest, boucher de 21 ans, résidant à Kerarfourn en Plourin. Il déclare en breton qu'il a rencontré Budoc Foll le 20 janvier à Kerdrévor l'après-midi, avec lequel il a eu une discussion sans importance, et en rentrant chez lui, il a rencontré entre Laber et Larret « *environ la brume de nuit* », Yves Kérébel et la femme de Budoc Foll. Le témoin lui dit de prendre garde à son beau-frère, mais Yves Kérébel, équipé d'un bâton, dit qu'il n'avait pas peur.

Le 21 mars 1775, Nicolas Duval, chirurgien, 35 ans, est convié à une « *répétition* » de ses déclarations. Il avait remplacé le chirurgien Hamon pour les pansements, il parle d'une « *énorme plaie* ». Il flatte Hamon pour son intervention, précise à nouveau les blessures, ajoute qu'ils ont scié le crâne et ont constaté « *du pue (sic) sur le cerveau* ». Le chirurgien Papoul Anthony, fait une 2^e répétition identique.

Le 14 août 1775, après un récapitulatif de la procédure très rébarbatif, le procureur fiscal déclare :

« Je requiers que le nommé Yves Kérébel, demeurant au lieu du Grouanoc, paroisse de Larret, soit pris et appréhendé au corps, et constitué prisonnier dans les prisons du château de Brest par emprunt de territoire, et attendu qu'il n'y en a point de dépendante de cette juridiction, pour être oui, interrogé, et répondre à mes conclusions, et en cas qu'il ne puisse être pris, ordonner qu'il sera suivi à ban et à cri publié, et que ses biens meubles soient annotés et les fruits de ses immeubles saisis pour être régis par le commissaire aux saisies réelles qui en tiendra compte, suivant l'ordonnance fait au parquet, ce jour quatorzième août mil sept cent soixante-quinze, signé sur la minute de Trogoff, procureur fiscal de Kergroadès. » Il est suivi le 18 août 1775 par le sénéchal qui répète les conclusions du procureur fiscal.

Je n'ai trouvé aucun jugement par la suite dans les archives de la juridiction. La condamnation ne semble pas faire de doute. Par contre, qu'en fut-il de l'implication de sa femme et de sa belle-mère ? Je suis ouvert à tout complément !

La famille de Budoc Foll :

Paradoxalement, je ne connais pas la famille de Budoc Foll par l'Etat-Civil, mais j'ai trouvé quelques éléments dans les liasses de la seigneurie :

Un inventaire après décès de la juridiction de Kergroadès Gouverbihan, concerne Budoc Floc'h le 12 juillet 1762 « *décédé en mer étant embarqué sur les vaisseaux du Roy Le Minotaure* », à la requête de Marguerite Lespagnol, du lieu de « Kerneau Kerizaouen » (aujourd'hui Kernioc Kerizaouen à Lanildut) paroisse de Porspoder (14).

Le 23 avril 1773, on trouve une émancipation et le décret de mariage de Marguerite Floc'h, fille de Marguerite Lespagnol et de feu Budoc Floc'h, de Kerizaouen, elle est recherchée en mariage par Budoc Guillaume Foll, fils de feu François et de Françoise le Mit de Kerdelvas en Larret. Furent présent, entre autres : Yves Kerebel, mari de Marie Vincente Floc'h sœur germaine de la mineure du Grouannoc en Larret, et au maternel : Thomas Morvan cousin de Kerdrévor, et une parentèle assez aisée (Famille Moyot de Lanildut, qui donnera un député à l'Assemblée Constituante lors de la Révolution) (15).

Budoc Foll est décédé le 3 février 1775 (16) et fut enterré le lendemain. Son agonie aura donc été longue.